



1188 Gimel, le 2 septembre 2013

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal n°3-2013 Bâtiment Multifonctions – Crédit d'étude

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

Jean-Michel RENAUD (Président)
Sandra VARONIER MISCHLER
Eric MARCHESE
Hervé MESSIEUX
Nicolas BOILLAT (Rapporteur)

S'est réunie à trois reprises, soit :

- Le 3 juillet pour l'étude du préavis municipal n° 3-2013 Bâtiment Multifonctions – Crédit d'étude.
- Le 20 août pour les réponses de la Municipalité avec Mme Sylvie Judas, Syndique, Messieurs Jean-Paul Crausaz et François Duc architectes, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration et leurs explications claires et satisfaisantes.
- Le 2 septembre pour l'élaboration du présent rapport.

Préambule :

La construction d'un bâtiment Multifonctions répond à une demande évidente et indispensable pour une commune de notre importance.
Nous nous devons d'anticiper les besoins futurs notamment liés à Harmos et à l'organisation qui en découle (créations de place d'accueil de jour des enfants), de la participation des élèves à la cantine scolaire, la vitalité du club de football Gimel-Bière et enfin de la pérennité de notre fanfare et de l'école de musique.

Présentation et analyse du projet :

Dans les grandes lignes, ce bâtiment de deux étages comprendra une buvette et des locaux techniques au rez-de-chaussée et, situés au premier étage, un espace d'accueil pour écoliers ainsi qu'une salle de répétition pour la fanfare.

La surface utilisable du bâtiment est d'environ 500 m².

Le coût estimatif de cet ouvrage est de Fr. 2'400'000.- comprenant le montant de Fr. 170'000.- du crédit d'étude. Ce montant est basé sur des devis estimatifs demandé à des entreprises.

Le projet présenté correspond aux attentes de la commune ainsi qu'aux vœux des sociétés concernées. Celui-ci a été longuement étudié par le bureau d'architecture. Plusieurs emplacements ont été étudiés. Il s'agit de la meilleure situation au vu du développement futur de la zone (agrandissement possible de l'école).

La création de ce bâtiment permettra de libérer le foyer de la cantine afin de percevoir des locations supplémentaires. La location des locaux de la fanfare pourra également être supprimée. Enfin, les sociétés locales profiteront d'une buvette à proximité des terrains de sports.

Les vœux :

1. Que la présente commission puisse continuer à fonctionner de manière consultative jusqu'à la fin du projet en collaboration avec la municipalité.
2. Que les sociétés, personnes et associations concernées par le projet puissent continuer à être consultées.

Conclusions :

La commission unanime propose :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit dans le préavis 3-2013.
- D'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 170'000.- qui permettra de développer le projet et l'établissement d'un devis général pour l'établissement des travaux.
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt Fr. 170'000.- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions actuelles du marché.

Jean-Michel RENAUD, Président



Sandra VARONIER MISCHLER



Eric MARCHESE



Hervé MESSIEUX



Nicolas BOILLAT, Rapporteur

